

Edition du "REVEIL DU NORD"

176 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS, 43, boulevard Haussmann (9^e)

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

Anniversaire



Il y a un an, le dimanche 15 mai 1927, une grande partie de nos immeubles étaient détruits par un violent incendie. Nous avons rebâti, puis transformé les parties anciennes, et agrandi considérablement, sur de nouveaux espaces, cette ruine toujours bourdonnante et toujours trop petite qu'est le « Réveil du Nord ».

Depuis un an, tous les corps de métier ont travaillé autour de nous. Nous sommes heureux de les féliciter ici du tour de force qu'ils ont réalisé de construire ce grand « palais de l'information et de l'imprimerie » qu'est le nouveau « Réveil du Nord », en quelques mois, sans qu'un seul jour un service du journal ait été interrompu.

Dans un prochain article on vous dira comment nos immeubles ont été édifiés pour que le labeur s'accomplisse dans la lumière et selon les plus parfaites conditions de l'industrie moderne de la Presse. En traçant nous-même le plan de ces immeubles et de leur aménagement, nous avons été conduits par le souci de créer un GRAND JOURNAL D'INFORMATION POUR LA PLUS GRANDE REGION DE FRANCE.

Il nous est apparu que la meilleure façon de servir le progrès ce n'est pas d'en parler toujours mais c'est de le réaliser. Aujourd'hui, le progrès c'est de donner à chaque homme le maximum de moyens pour améliorer son sort, par son effort personnel.

Le progrès, de l'information impartiale et développée, de l'indépendance absolue mise au seul service du public, nous l'avons réalisé en mettant à sa disposition une des plus puissantes organisations matérielles qui existent dans la Presse.

A travers quatre départements où travaillent six millions d'habitants, nous apportons, chaque jour, à tous le fait le plus intéressant, l'imagerie amusante, le programme de T.S.F., l'opinion de celui-ci comme de celui-là, le conseil agricole, le renseignement de quatre heures du matin par radiogramme, tout ce qui sollicite l'attention ou la curiosité du petit et du grand, du citadin et du cultivateur, du producteur ou du consommateur.

Ne croyez-vous pas que ce soit du progrès utile et démocratique que de condenser en un journal tant de matières diverses, quand d'autres ne peuvent vous donner qu'un son de cloche, une opinion systématique ou une information déformée en conséquence... ?

Pensée moderne, outillage moderne, organisation moderne; notre vieille maison a un air de jeunesse qui enchante nos anciens. Nous avons voulu que le progrès consistât aussi à associer ceux des temps moins heureux à la prospérité de notre journal. Pour marquer l'anniversaire de notre incendie de 1927, nous avons institué un statut de pensions de retraites pour tous les collaborateurs attitrés du « Réveil du Nord », sans distinction, ouvriers, employés, rédacteurs. Aucun versement à effectuer pour eux et à partir de 60 ans, 62 ou 65 ans, suivant le nombre d'années d'ancienneté, une pension leur sera versée par nous, variant entre 40 et 60 pour cent des salaires moyens des trois dernières années.

Le souvenir douloureux, pour nous, de 1927 demeurera donc comme un gage de sécurité pour les vieux, d'espérance pour les jeunes. Pour notre cher public il marque notre étape d'efforts nouveaux en sa faveur. Comme le phénix, le « Réveil du Nord » est sorti plus vigoureux et plus grand, de ses cendres. Eug. GUILLAUME.

L'auteur du drame de Marles-Mines va être interrogé

Le polonais Jean Ostrowski, qui, ainsi que nous l'avons relaté, fut à l'origine de la tragédie de Marles-Mines, et qui avait tenté de se suicider en se tirant une balle dans la bouche, blessure qui avait nécessité son admission à l'hôpital, est maintenant en bonne voie de guérison. La balle de revolver qu'il s'était tirée et qui s'était logée dans la mâchoire supérieure a pu être extraite. Ostrowski a donc quitté hier l'hôpital de Béthune et a été conduit à la prison et écroué. Il sera interrogé sur le fond dans les premiers jours de la semaine prochaine, par M. Blanc, juge d'instruction, chargé de l'affaire.

LE DIXIEME CONGRES de l'Agriculture française à Lille

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a présidé hier le banquet de clôture

Le 10^e Congrès de l'Agriculture Française, à Lille, s'est clôturé hier par une séance de travail et par un grand banquet que présidait M. Queuille, ministre de l'Agriculture, affirmant, par sa présence même, tout l'intérêt que le Gouvernement porte à la cause des Agriculteurs.



L'arrivée à Lille de M. Queuille, Ministre de l'Agriculture. On voit au centre de la photographie le Ministre ayant à sa droite M. Jules Gautier, Président de la C.N.A.A. et à sa gauche M. Hudelo, Préfet du Nord.

Le banquet général pour le pays tout entier, et dans un désir de parfaite collaboration avec l'industrie, le Gouvernement et les organisations intéressées.

La séance de samedi matin fut la dernière séance de travail du 10^e Congrès de l'Agriculture. Elle se tint à la Société Industrielle, sous la présidence de M. Jules Gautier, président de la C. N. A. A. et fut consacrée à la lecture de divers rapports, puis à l'adoption des vœux et résolutions du Congrès.

Le Lin. — M. l'abbé Outters, secrétaire général de la Fédération Agricole du Nord, demanda qu'on en favorisât la culture par une diminution de l'impôt de consommation.

Le Houblon. — M. J. Desprez, vice-président du Syndicat des Plantiers de Hainaut, demanda la suppression de la taxe de consommation sur le houblon.

On décida que le prochain Congrès se tiendrait à Paris. Il n'y en eut pas, en cette ville, depuis 1923. Celui de 1930, se tiendrait en Algérie.

Les vœux. — Le Congrès engage les Associations agricoles à entreprendre une campagne pressante des cultivateurs, pour les engager à tenir une comptabilité en règle, ceci dans un but de justice fiscale plus grande.

Comptabilité Agricole. — Le Congrès engage les Associations agricoles à entreprendre une campagne pressante des cultivateurs, pour les engager à tenir une comptabilité en règle, ceci dans un but de justice fiscale plus grande.

Le Circuit du Nord à la marche



EN HAUT : Les concurrents réunis hier matin, place Vanhacker à Lille. — EN BAS : Les marcheurs se mettant en route.

LIRE LE COMPTE RENDU DÉTAILLÉ EN « JOURNÉE SPORTIVE »

Le Ministre des R. L. veut faire toute la lumière sur le Scandale de Bailleul

Il envoie, à cet effet, lundi à Lille, un contrôleur général

L'ENVOI dans le Nord d'un contrôleur général des Régions Libérées (que nous avons été seuls à annoncer hier) prouve que l'affaire Dumez n'est pas aussi banale qu'on voudrait maintenant le dire.

Les millions ont été volés aux sinistrés. Qui les leur rendra ? Voilà la redoutable question qui se pose. Est-ce Natalis Dumez ? Il s'est livré à la police parce qu'il a sans doute été mettre tranquillement à Fabri les derniers cent mille francs qu'il a pu enlever non moins tranquillement de la caisse de la Coopérative. Est-ce l'Etat qui a toujours une dette à l'égard des sinistrés qui n'ont rien touché ?

C'est là que se pose le point très délicat de cette affaire et les sinistrés ne manquent pas d'être inquiets.

La loi sur les Coopératives de Reconstruction contient deux points qui doivent cependant confirmer aux sinistrés leur créance sûre sur l'Etat, en dépit des malversations de Dumez.

L'article 5 de la loi du 15 août 1920 dit : « Les paiements faits par l'Etat à la Société pour le compte de ses adhérents, sont effectués au moyen d'ouvertures de crédit, en leur nom, chez les trésoriers-payeurs généraux et les établissements désignés à cet effet... »

Natalis Dumez ne pouvait et ne devait donc, également, avoir le manquement d'aucune somme d'argent, puisque les comptes des sinistrés devaient être bien distincts. Comment le service du contrôle des Coopératives n'a-t-il pas vu qu'il y avait des irrégularités et que Dumez retirait de l'argent sans régulariser en contre-partie les comptes individuels des sinistrés prévus par l'article 5 de la loi ?

Mais l'article 13 dit aussi : « La Société tiendra une comptabilité régulière et sera soumise au contrôle financier de l'Etat ». Quand on dit que l'Etat pouvait se déclarer saisissant du quitus donné à Dumez par une assemblée docile de coopératives ignorantes de la vraie situation, on est dans l'erreur. Le contrôle financier a été expressément voulu pour protéger les sinistrés. Le ministre clairvoyant des Régions Libérées l'a écrit dans le projet de loi, en 1920 : « Il est indispensable pour parer à des inconvénients et à des difficultés qui se sont trop souvent présentés... »

Comment Dumez a-t-il pu, depuis des années, puiser dans la caisse, ne pas justifier de l'emploi des fonds, sans que le contrôleur financier de l'Etat, prévu par la loi, ait arrêté cette longue série de détournements ?

Il est impossible que les sinistrés ne soient pas éclairés sur ce point. L'opinion publique accueillera avec satisfaction les mesures prises par M. Tardieu, ministre des Régions Libérées, qui veut faire toute la lumière sur l'affaire de Bailleul.

Le ministre envoie lundi, à Lille, un contrôleur général ; de plus, il rappelle, dans une lettre qu'on lira plus loin, la nécessité d'un examen rigoureux des opérations des Coopératives de Reconstruction.

La grande majorité des sinistrés se félicitera d'une vérification qui sera à l'honneur des bons et à la confusion des coupables.

M. A. Tardieu rappelle aux Préfets les instructions concernant le contrôle des coopératives

Depuis qu'il a eu connaissance du scandale de Bailleul, M. A. Tardieu, Ministre des Régions Libérées, s'est fait tenir exactement au courant des différentes phases de cette affaire. Après examen du rapport qui lui a été transmis par M. Hudelo, le Ministre des Régions Libérées, la lettre suivante leur rappelant ses instructions antérieures, quant au contrôle des Coopératives agréées de reconstruction.

Paris, 11 Mai, 1928. « Les événements récents ayant prouvé à nouveau la nécessité de procéder à un contrôle rigoureux des Sociétés coopératives de reconstruction, dont un grand nombre ont commencé leurs opérations de liquidation, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur mes instructions précédentes, concernant le contrôle des coopératives, et spécialement sur la lettre collective en date du 15 février 1928, qui demande l'envoi au service central d'un rapport trimestriel sur chaque des sociétés visitées. Il importe, que ce contrôle soit intensifié et que vos agents surveillent attentivement toutes les opérations comptables auxquelles procèdent les coopératives approuvées. Au surplus, j'ai chargé le corps du contrôle de procéder immédiatement dans les départements, à une enquête spéciale sur la manière dont s'exerce administrativement la surveillance des Sociétés coopératives.

« Je vous serais obligé de bien vouloir lui faciliter l'exécution d'une mission dont l'importance ne saurait vous échapper, et qui confirme mes instructions antérieures. André TARDIEU.

Signalaons d'autre part que M. Besques, contrôleur général, spécialisé dans l'inspection des Coopératives, vient d'être désigné pour suivre avec le Préfet du Nord, l'enquête sur l'affaire Dumez. On a déjà fait état de l'envoi qui est amené Dumez à se constituer prisonnier. M. Besques se rendra à Lille demain, lundi.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Tragique suicide d'un jeune homme à Bachy

Un jeune homme de Mouchin, M. René Demarq, s'est jeté sous un train, dans la nuit de vendredi à samedi, sur le déviation à 800 mètres de la gare de Bachy, sur la ligne qui relie cette commune à Orchies. Le malheureux, qui avait les jambes broyées, fut transporté à l'hôpital St-Sauveur à Lille, mais il succomba en arrivant. On attribue ce suicide à des chagrins intimes.

LES GRANDES EPREUVES CYCLISTES DU "REVEIL DU NORD" Le Circuit de l'Avesnois

Les meilleurs coureurs français de Lille, Roubaix, Tourcoing et environs vont livrer aujourd'hui un duel serré aux champions de l'Avesnois



LIRE LES RENSEIGNEMENTS DE CETTE COURSE EN JOURNÉE SPORTIVE

L'affaire des faux billets de banque français DECOUVERTE EN BELGIOUE

Le dénonciateur Bricout a été confronté hier avec Labie à Feignies

Nos lecteurs se souviennent qu'il y a quelques mois une grave affaire de trafic de cocaïne a été découverte dans la région d'Avesnes-Fourmies, au cours de laquelle les frères Bricout, Albert Bricout et Miseric, furent arrêtés.

L'affaire en était là, lorsque Bricout se plaignit : « On me poursuit, disait-il, pour quelque chose que je n'ai jamais fait, mais on laisse tranquille les « princes » qui font de la fausse monnaie ».

Bricout, questionné, accusa alors un certain Georges Labie, contrebandier en Belgique. La police ouvrit une enquête très serrée, laquelle amena la confrontation entre Bricout et Labie, à Feignies, sur la route de Quiévy, au lieu dit le « Coran d'Amour ».

C'est cette confrontation que nous relatons ci-dessous : « Emouvante entrevue à la gare d'Avesnes ».

Albert Bricout, 22 ans, a été extrait de la maison d'arrêt d'Avesnes, samedi, à 9 h. 45, pour être conduit à la fourrière, devant y être confronté avec le sieur Georges Labie, contrebandier habitant à Ledeuze (Belgique), qui lui avait fait des propositions pour soulever des faux billets de banque français.

Bricout était placé sous la garde des gendarmes Gossel et Ryckebusch, d'Avesnes. Son passage ne fut remarqué qu'à la gare, où sa mère l'attendait. Ce fut une scène douloureuse pour la pauvre femme. Elle ne put malheureusement verser avec son enfant sanglotant, e le assista au pénible départ de son fils vers le lieu de la confrontation Bricout, qui avait essayé de refouler ses larmes, ne sut pas résister et c'est en pleurant qu'il se précipita dans un compartiment de 3^e classe en compagnie des gendarmes.

A 10 h. 14, après une station assez prolongée en gare d'Aulnoye, Bricout prenait place à bord du bois de la Longuevue. Le fronton est tracé par le chemin de Bayav à Blinche.

Les antécédents et les relations de Bricout. Fait extraordinaire, nous avons la bonne fortune de rencontrer une personne qui connaît Bricout, et qui nous renseigne particulièrement bien sur ses antécédents et sur ses relations avec les fraudeurs belges.

L'affaire de trafic de cocaïne pour lequel il a été condamné est de nature importante ; il a été le jouet des autres inculpés. C'est lui qui, lors de son interrogatoire par les inspecteurs de la police, fut arrêté, et qui fut placé dans un compartiment de police où il serait pas gêné de découvrir les coupables. On lui fit alors remarquer que s'il savait quelque chose, il n'avait qu'à parler et qu'il pourrait ainsi bénéficier de circonstances atténuantes, dans le cas où il lui était reproché. C'est alors qu'il déclara qu'il avait fait la connaissance en Belgique d'un individu dont il ne se souvient plus du nom. Dans le but d'échapper aux faux billets de banque français fabriqués en Belgique dans les conditions suivantes : Etant à Feignies, chez le sieur Pichet, contrebandier, Bricout fut mis au courant de l'affaire. En compagnie de Pichet il se rendit à bicyclette à Belœil, pour y rencontrer Labie. Ce dernier fit ses propositions à Bricout et lui montra un billet de 100 francs. Ce billet était parfaitement imité.

mais ce papier était plus rugueux. Labie lui dit qu'il était plus facile d'échapper des billets de cocaïne en France qu'en Belgique, où l'on y apporte une plus grande attention, surtout dans les stations où les agents de change, il indiqua même à Bricout la façon de procéder en lui disant d'aller à Paris de se rendre dans plusieurs gares où prenant des billets pour la Belgique, de présenter un billet et l'encassembler la monnaie ; d'opérer dans les musées etc. Bricout avait presque promis son concours, mais devant la gravité de la faute il ne tint pas parole.

Il devait payer pour chaque billet de 100 francs français la somme de 40 francs en monnaie belge, soit environ 28 francs français.

Miseric n'est pas un inconnu non plus pour Bricout à qui il avait offert de passer une voiture de labou de l'Etat, mais qui avait été refusé. La voiture ne courait, mais pour des raisons que l'on ignore l'embuscade fut tendue d'un autre côté.

Cette voiture fut passer la frontière, conduite par un sieur Péllet, d'Hirson qui fit la livraison sur la route de Courrières à Hénin-Liétard moyennant la somme de 16.000 francs. Le chauffeur fut arrêté le lendemain par les gendarmes de Valenciennes, qui lui confisquèrent 16.000 francs. Petit fut en outre, condamné par le Tribunal de Saint-Quentin.

La confrontation. Un peu avant 11 heures, M. Borrel, juge d'instruction, arrive sur les lieux accompagné de son greffier et de MM. Pétillif et Lefèvre, inspecteurs de police. Bricout vient vers le sieur MM. Doucet, commissaire de la sûreté à Paris et Vigna, inspecteur, Desmaret, commissaire spécial, et de M. Lefèvre, commissaire-adjoint. M. le Lieutenant de gendarmerie, Grappin, le chef Gillot, et le gendarme Tondeur. De l'autre côté on voit arriver successivement MM. Losset, procureur en chef, Hermand, juge d'instruction, Delbère, officier de police, M. Van Steveninck, du parquet de Bruxelles et Langat, officier de police.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le coefficient du coût de la vie dans le Nord est passé de 6,65 à 7,021

Ains que nous l'avons annoncé la Commission départementale du coût de la vie, dans le Nord, s'est réunie hier à la Préfecture sous la présidence de M. Duez, doyen de la Faculté de Droit.

Après examen des propositions faites par les rapporteurs des sous-commissions de « l'habillement », de « l'alimentation » et des « questions diverses », l'assemblée a fixé à 7,021 le coefficient du coût de la vie dans le Nord par rapport à la période correspondante de 1914.

Voici à ce sujet les différents coefficients d'alimentation obtenus : Alimentation : 6,9916 ; Habillement : 9,1650 ; Habillement : 4,2250 ; Eclairage, chauffage : 5,4229 ; Entretien général : 6,8979 ; Dépenses diverses : 6,2875.

Au 1^{er} Octobre 1926, nous avons eu : Alimentation : 6,4679 ; Habillement : 9,2875 ; Habillement : 4,2250 ; Eclairage, chauffage : 5,4577 ; Entretien général : 6,8900 ; Dépenses diverses : 6,2875. — Total : 6,649,138.

C'est donc une augmentation du coût de la vie de 5,6 % que nous enregistrons par cette date du 1^{er} mai par rapport au coefficient établi le 1^{er} Octobre 1927.

Deux champions internationaux



HIRSCHFELD, le champion allemand, qui vient de battre le record du lancement du poids avec 15 m. 20, contre le record américain 15 m. 10.



BIVO, le fameux coureur automobile français, qui vient de gagner la Targa Florio, en parcourant les 560 kilomètres de 7 heures 30 minutes en 56 secondes.